



COMITÉ SYNDICAL DU 23 FÉVRIER 2026 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Saint-Côme-du-Mont*)

Secrétaire de séance : Yann **MOUCHEL**

DÉLIBÉRATION

CS 2026/14 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 février 2026 à Carentan-les-Maraix (*Saint-Côme-du-Mont*), sous la présidence de Benoît **FIDELIN**.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 février 2026 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE**

Pour les conseillers départementaux

Hedwige **COLLETTE** (*pouvoirs de Christèle CASTELEIN et Jean MORIN*), Benoît **FIDELIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Martine **LEMOINE** (*pouvoir de Maryse LE GOFF*), Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Aurélien **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Mireille DUFOUR*), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Maraix – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot – *pouvoir de Samuel HARDY*), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – *pouvoir de Dominique JEANNE*), Aurélien **MARION** (Apperville), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Yves HUET*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Maraix)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**, Marianne **ROZET**, Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Maryse **LE GOFF**, Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE**, Jean **MORIN**,

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Yves **HUET** (Gonfreville), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges - *démission*), Céline **VAQUEZ** (Le Désert)

Pour les membres consultatifs

Vanessa **LAMBERT** (Secrétaire générale – Sous-préfecture de Coutances), Jean-Louis **HARDY** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie), Jean **RAMPON** (Sous-préfet de Cherbourg-en-Cotentin), Guillaume **BARRON** (directeur de la DDTM de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 24 membres + 10 pouvoirs

Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2026/14 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande écrite du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin au SGC en date du 11 juillet 2024 informant du passage au Compte Financier Unique à compter des comptes 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Compte Financier Unique 2025 est présenté par Monsieur Ludovic LE SERRE, représentant Madame Gwénaëlle DUPONCHEL, responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Lô et Patrick THOMINES, vice-président en charge des finances.

Le taux d'exécution des **dépenses de fonctionnement** est de 76,78 %. Ce taux élevé résulte de la réalisations d'études et de prestations conformes au programme annuel d'activité .

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
011- Charges à caractère général	885 076,86 €	1 169 827,56 €	+ 32,17 %
012- Charges de personnel	1 839 340,89 €	1 950 763,79 €	+ 6,05 %
65- Autres charges (dont subventions)	265 062,86 €	476 984,76 €	+ 79,95 %

Les charges à caractère général ont augmenté de 32 % du fait de nombreuses études et prestations dans le cadre du triennal 2024/2026 (études tourbière de Sèves, travaux dans les RNN, inventaires biodiversité, études Notre Littoral demain...).



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Les charges de personnel ont augmenté de 6 % du fait de la mise en œuvre du RIFSEEP, la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) : santé et prévoyance . Néanmoins, du fait des temps partiels d'agents et du non recrutement d'un agent de maintenance des bâtiments dont le financement était prévu au budget 2025, le taux de réalisation de cette ligne n'est que de 90 %.

Les « autres charges » sont en augmentation de 80 % du fait des subventions versées dans le cadre des PSE, du programme ArtSèves concernant la tourbière et du fonds de soutien à la filière terre et aux filières locales bio-sourcées, conformément au programme annuel d'activité 2025 du Parc.

Le taux d'exécution des **recettes de fonctionnement** est de 96,35 %, du fait d'une forte participation de l'Etat, qui a anticipé le versement de financements par rapport aux échéances prévues initialement (Tourbière de Sèves) et de demandes de versement d'acomptes pour des projets soutenus par les fonds FEDER et FEADER (Biodiversité, Notre littoral Demain).

Le taux d'exécution des **dépenses d'investissement** est de 60 %. Il résulte principalement de l'engagement des travaux importants de réhabilitation/rénovation de la Maison du Parc engagés en 2023 mais facturés en 2025. D'autre part, des investissements prévus dans le programme d'annuel d'activité n'ont pas été réalisés à hauteur des estimations notamment un véhicule et du matériel pour les RNN.

Le taux d'exécution des **recettes d'investissement** est faible (27 %). De nombreux financements prévus n'ont pas encore été versés (Agence de l'Eau, FEDER...). L'emprunt prévu pour les travaux a été sollicité à hauteur de 200 000 €, et sera réalisé en 2026.

En synthèse, l'exercice budgétaire 2025 présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

Recettes	318 115,42 €
Dépenses	743 183,04 €
Résultat de l'exercice	- 425 067,62 €
Résultat antérieur	310 467,88 €
Résultat cumulé (déficit)	- 114 599,74 €

Restes à réaliser

Recettes	462 156,40 €
Dépenses	187 357,72 €
Solde	274 798,68 €

Résultat définitif	160 198,94 €
--------------------------	--------------

FONCTIONNEMENT

Recettes	3 998 265,00 €
Dépenses	3 752 027,16 €
Résultat de l'exercice	246 237,84 €
Résultat antérieur	1 916 889,10 €
Résultat cumulé (excédent)	2 163 126,94 €

Le Compte Financier Unique est voté hors de la présence du Président, qui ne doit donc pas signer les documents et doit se retirer au moment du vote.

Il est à noter que le Président ne peut donc, ni recevoir, ni donner délégation pour ce vote.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le président à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

NB : Le document de valorisation financière et fiscale 2025 établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-Lô est annexé au compte rendu.

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 25 mars 2026
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

**PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN**
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137
Saint-Onen-d'Yvetot
50500 CAARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr



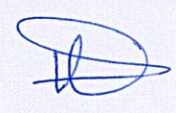
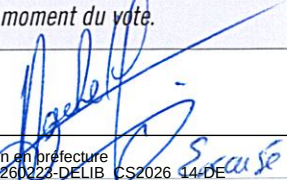
MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Nombre de membres votants : 33
Nombre de membres présents : 23
Nombre de représentés : 10
Date de la convocation : 17-02-2026

Comité syndical du 23 février 2026
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Présenté par le Vice-Président, et voté à l'unanimité
Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

À Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont),
le 23 février 2026
Les Membres du Comité Syndical

	Pouvoir	Signature
AUBRIL Pierre Sainte-Mère-Eglise		
CASTELEIN Christèle Conseillère départementale de la Manche	<u>Hedwige COLLETTE</u>	 Excusée
COLLETTE Hedwige Conseillère départementale de la Manche <u>Pouvoirs de Jean MORIN + Christèle CASTELEIN</u>		
COLOMBEL Jean-Claude CC de la Baie du Cotentin		Excusée
DUFOUR Mireille CC Isigny Omaha Intercom	<u>Suzanne HEBERT</u>	 Excusée
EURAS Simone Neufmesnil		Excusée
FERREIRA Angélique Conseillère Régionale		Excusée
FIDELIN Benoît Conseiller départemental de la Manche		Selon la réglementation en vigueur, le président du Parc se retire de la salle au moment du vote.
FOSSEY Christophe Doville	<u>Yann MOUCHEL</u>	 Excusée

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20260223-DELIB_CS2026_14-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

	Pouvoir	Signature
GADY-DUQUESNE Patricia Conseillère départementale du Calvados		
GIGAN Aurélie CC Coutances Mer et Bocage		
GREEN Jean-Michel Isigny-sur-Mer		
GUEGAN Jean-Pierre Communauté Agglomération Saint-Lô Agglo		
HAIZE Jean-Claude Carentan-les-Maraïs	 Marie-Agnès HEROUT	 Excusé
HARDY Samuel La Meauffe	 Joël LERECUYER	 Excusé
HEBERT Anne CC Côte Ouest Centre Manche 		
HEROUT Marie-Agnès Carentan-les-Maraïs pouvoir de Jean-Claude HAIZE		
HUET Laurent Saint-Sauveur-Villages		
HUET Yves Gonfreville	 Jean-Yves POULAIN	 Excusé
JEAN Antoine Conseiller Régional		 Excusé
JEANNE Dominique Néhou	 Jocelyne LEVASSEUR	 Excusé
KERVADEC Catherine CC de la Baie du Cotentin		 Excusé

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20260223-DELIB_CS2026_14-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

	Pouvoir	Signature
LAISNEY Thierry CC Côte Ouest Centre Manche		Excusé
LAISNEY Valérie Conseillère Régionale		Excusé
LANCELOT Vanessa Conseillère Régionale		Excusé
LECAPLAIN Jean-Louis Grandcamp-Maisy		Voix consultative Excusé
LE GOFF Maryse Conseillère départementale de la Manche	Martine LEMOINE	P/D Excusé
LECHATREUX Jean-René Communauté d'Agglomération du Cotentin		Excusé
LECONTE Bertrand Sainte-Marie-du-Mont	Gérard TAPIN	P/D Excusé
LEMOINE Martine Conseillère départementale de la Manche pouvoir de Maryse LE GOFF		Excusé
LERECULEY Joël Gaignes-Mesnil-Angot pouvoir de Samuel HAREST.		Excusé
LEREDDE Sylvain Rampan		Excusé
LETOUZE Sylvain Conseiller Régional		Excusé
LETOUZE Thierry Conseiller départemental de la Manche		Excusé
LEVASSEUR Jocelyne Fresville pouvoir de Dominique JEANNE		Excusé

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20260223-DELIB_CS2026_14-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

	Pouvoir	Signature
LHONNEUR Jean-Pierre Carentan-les-Marais		Excusé
MARIE Hervé Conseiller départemental de la Manche		Excusé.
MARIE Pascal Conseiller Régional		
MARION Aurélien Appeville		
MAUBE Stéphanie Lessay		Excusée
MAUDUIT Michel Isigny-sur-Mer		
MAZIER Florence Conseillère Régionale		Excusée.
MIGAULT Marinette Rauville-la-Place		Excusée
MOREAU Christopher Saint-Germain-du-Pert		Excusé
MORIN Jean Conseiller départemental de la Manche		
MOUCHEL Yann Varenguebec pouvoir de Christophe Fosser		
NOUVELOT Cédric Conseiller Régional		Excusé
PHILIPPE Françoise Catteville		

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20260223-DELIB_CS2026_14-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

	Pouvoir	Signature
POULAIN Jean-Marie Montsenelle <i>pouvoir de Yves HUET</i>		
ROZET Marianne Conseillère Régionale		<i>Excusée</i>
SILIERES Florent Terre-et-Marais		<i>Excusé</i>
TAP Marianne Hémevez		Voix consultative <i>Excusée</i>
TAPIN Gérard Marchésieux <i>pouvoir de Bertrand LECONTE</i>		
THOMINES Patrick Conseiller départemental du Calvados		
TORTEL Valérie Gorges		Démission
VAQUEZ Céline Le Désert		<i>Excusée</i>
VOGT Pierre Conseiller régional		<i>Excusé</i>
VOYDIE Gérard Carentan-les-Marais		

Certifié exécutoire par le vice-président compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication.

À Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont),
le 23 février 2026

Le Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin
Benoît FIDELIN

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20260223-DELIB_CS2026_14-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026